



VIVRE ENSEMBLE

Ce que la politique d'asile devrait être



DOSSIERS

Accueil des Ukrainien·nes | Frontex | Réfugié·es climatiques

BULLETIN POUR LA DÉFENSE DU DROIT D'ASILE

VE 187/avril 2022

ÉDITORIAL – Sophie Malka	1
Frontex	
• DÉCRYPTAGE – Sophie Malka	
Une exclusion automatique de Schengen ?	2
De « prétendues » violations des droits fondamentaux ?	4
• OPINION – Pierre Bühler	6
Financer des violations de droits humains ?	
• TÉMOIGNAGE – Mahamat Nour Ahmat Ali	7
« On a eu de la chance »	
SANTÉ MENTALE – Emmanuelle Hazan	
<i>Entretien avec le Dr. Javier Sanchis Zozaya</i>	
• Le défi des jeunes migrant·es et de celles et ceux qui les encadrent	8
• Enjeux autour de l'accueil des réfugié·es ukrainien·es	10
Accueil des Ukrainien·es	
• PERMIS S – Giada de Coulon	12
Vers une meilleure protection pour toutes et tous ?	
• TÉMOIGNAGE – Réfugié afghan	15
Ce que la guerre fait aux réfugié·es d'ici	
Les réfugié·es climatiques	
• UNE PROTECTION À DESSINER – Samson Yemane	16
• L'ONU rappelle que la catastrophe climatique bafoue le droit à la vie – Elisa Turtschi	19
• CLIMAT – Loic Bruening	20
Rester ou partir ? Face à l'érosion côtière, deux réponses migratoires	
• CHRONIQUE MONDE – Loic Bruening	23
Le Sénégal et l'érosion côtière	
REPORTAGE – Najma Hussein	26
Un escape game pour comprendre les migrations	
NOS JEUNES « DÉBOUTÉ·ES » – Sophie Malka	28

Si vous désirez faire connaître notre revue et les informations qu'elle contient, n'hésitez pas à nous commander des exemplaires gratuits !

SOMMAIRE

Abonnez-vous ou faites un don avec TWINT!



Scannez le code QR avec l'app TWINT



Confirmez le montant et le don



ABONNEMENT 20 frs / an pour 5 numéros

CCP 12 9584 1

IBAN CH 3809 00000 01200 95841

ÉDITORIAL

CE QUE LA POLITIQUE D'ASILE DEVRAIT ÊTRE

Ce que nous écrivons aujourd'hui, plus d'un mois après l'invasion de l'Ukraine par la Russie, sera peut-être dépassé au moment où vous lirez ces lignes. Le temps de notre publication rend parfois anachronique le commentaire d'actualité. Il oblige à faire un pas de côté pour tenter de comprendre.

L'impossible devenu possible. L'incroyable mouvement de solidarité qui a succédé à la sidération, émanant non seulement de la population, mais également des gouvernements, européens et suisses. Le « *Wir schaffen das* » d'Angela Merkel qui est devenu celui de l'Europe toute entière. Y compris des pays de Visegrad, Pologne et Hongrie en tête, dont l'hostilité à la répartition des réfugié-es de 2015 avait commencé de fissurer l'UE.

Des sanctions à l'unité retrouvée, tout dans la réaction des Européens et de la Suisse au déclenchement de cette guerre inimaginable a surpris, y compris Poutine.

C'est que la menace lancinante à nos portes a ressuscité le souvenir du rideau de fer, la peur du nucléaire, la hantise d'une déflagration mondiale, d'être les prochain-es. Elle agite les fantômes du passé pour nos aîné-es et celles et ceux qui ont vécu les affres d'un conflit dans leur chair, tout comme leurs descendant-es qui en ont hérité des traumas. Cette guerre à nos portes, tangible, atroce, dont on ne sait aujourd'hui ce qu'il en ressortira sinon un chaos et des souffrances, a soudain rendu possible ce qui paraissait impossible. La nécessité d'un accueil digne, généreux, humain.

Quelles qu'en soient les raisons, plus ou moins avouables, il importe aujourd'hui d'en utiliser les ressorts pour remettre au cœur de la politique d'asile de la raison et du pragmatisme.

On le voit, le permis S (p. 12) accorde aux personnes fuyant la guerre d'Ukraine des

droits qui nous paraissent couler de source : travailler et faire venir ses proches pour les mettre en sécurité sans attendre, s'installer dans un canton où on a des connaissances susceptibles de nous accueillir ou de faciliter notre intégration. La possibilité de se déplacer hors des frontières helvétiques parce que cela paraît normal que ces réfugié-es puissent rendre visite à un frère, une tante, en France ou dans un pays de l'Espace Schengen.

Ces droits, les associations de défense des personnes exilées tentent depuis des années de les obtenir pour les « autres » réfugié-es de la guerre et des dictatures. Depuis des années, elles tentent d'expliquer qu'ôter ces libertés est non seulement injuste, mais contraire à l'intégration et à la cohésion sociale. Aujourd'hui, elles ne peuvent que se sentir solidaires du sentiment d'injustice que sont en droit de ressentir les civil-es ayant été contraintes de fuir les (mêmes) bombes russes en Syrie ou talibanes en Afghanistan (p. 15). Elles, comme les équipes travaillant auprès des personnes de l'asile, n'ont pas de mots pour expliquer l'accueil inégal. Il est pourtant nécessaire de reconnaître, de nommer ce sentiment pour en faire quelque chose (p. 10). Car c'est cela qu'il s'agit de faire aujourd'hui. Partir des bonnes pratiques pour réinventer le logiciel d'accueil.

Et il faut le faire sans attendre. Avant que l'émotion ne retombe, que les vieux discours ne reprennent le dessus. On sait que ce temps viendra. On sait aussi que la population aujourd'hui solidaire ne pourra rester indifférente à un revirement politique. Il s'agit de remettre le respect des droits humains et des libertés fondamentales au cœur de notre démocratie et de notre contrat social. En Suisse, et à nos frontières extérieures.

SOPHIE MALKA

FRONTEX

DÉCRYPTAGE. LES ARGUMENTS « MANIPULATOIRES » DU CONSEIL FÉDÉRAL

UNE EXCLUSION AUTOMATIQUE DE SCHENGEN ?

« Si on joue avec le feu, il ne faut pas s'étonner après que la maison brûle » (ATS, 12.02.22)
« Graves conséquences pour la sécurité de la Suisse » « Il faudrait faire la queue aux frontières, comme il y a 20 ans » « Plusieurs milliards par an de perte pour l'économie suisse ». Le Conseil fédéral n'a pas lésiné dans les métaphores ultra-alarmistes pour lancer sa campagne en faveur de la loi sur Frontex attaquée par référendum et sur laquelle la population se prononcera le 15 mai 2022. Et d'affirmer que la Suisse serait automatiquement exclue de l'accord d'association à Schengen en cas de rejet. Argument qualifié de « manipulateur » par les socialistes et les Vert-es*. Leurs élu-es estiment qu'un « non » à Frontex permettra au Parlement suisse de se remettre au travail pour proposer une loi plus respectueuse des droits humains (encadré). Car si on ne peut pas modifier Frontex, on peut transformer l'architecture de la participation suisse à cette agence et l'assortir de conditions. Il appartiendra à Karin Keller-Sutter de demander à ses homologues européens – qui ont d'autres préoccupations actuellement et ne souhaitent pas une division au sein de l'Europe – de patienter jusqu'à la fin du processus législatif.

Ce n'est pas la seule loi liée aux discussions de Schengen à devoir repasser devant le Parlement suisse. Selon le Conseiller aux États Carlo Sommaruga, « la Suisse a déjà notifié à diverses reprises l'acceptation du développement de Schengen avec retard, sans jamais être exclue. En 2017, c'est même avec trois ans et demi de retard » qu'elle a notifié son adhésion à une autre agence (EU-LISA). « L'objet avait été renvoyé au Conseil fédéral lequel avait été contraint de présenter un nouveau message au Parlement ». Sans menace d'exclusion par les Européens. C'est exactement ce qui pourrait se passer au terme de cette votation, qui n'est pas un oui ou non à Schengen mais à une loi suisse (encadré). C'est d'ailleurs pour rappeler que le débat peut être à nouveau ouvert qu'une initiative parlementaire a été déposée au

Parlement le 17 mars 2022 ([iv.pa.22.413](#)) par le Conseiller aux États socialiste Daniel Jositsch. La Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter joue sur la peur en prétendant que c'est ça ou l'exclusion. Si les enjeux liés à Schengen et Dublin sont si essentiels pour la Suisse, aucun doute qu'elle parviendra très bien à expliquer la façon dont fonctionne le système législatif helvétique, où le débat peut rester ouvert en cas de non.

L'argument des autorités fédérales a en tout cas fonctionné jusque dans les rangs d'organisations telles qu'Amnesty Suisse et l'OSAR, qui ont refusé de soutenir le référendum, l'OSAR craignant même la fin de la participation suisse à Dublin [sic].

Aujourd'hui, les deux organisations ont décidé de ne pas donner de consigne de vote.

* Conférence de presse du comité unitaire genevois contre Frontex, 21.03.21. Vidéo, dossier de presse réalisé avec la collaboration Vivre Ensemble disponibles sur [asile.ch](#). Consultez aussi [referendum-frontex.ch](#).

**Votations fédérales sensibles
Cinq choses à savoir avant le vote
sur notre contribution à Frontex**



Un garde-frontière européen porte un enfant arrivé d'Ukraine, le 1^{er} mars 2022. Dans d'autres circonstances, des ONG reprochent à l'agence des maltraitances sur des migrants. [www.zeitschriften.ch/10119](#)

Lisa Ballal (SRV)

Deux conseillers fédéraux ont lancé mercredi la campagne de vote sur l'Agence européenne de gardes-frontière. Ce sera le plat de résistance du 15 mai.

Après un débat parlementaire passé largement inopérant, après un référendum passé, la participation suisse à Frontex est devenue un objet de votation de grande importance à Bâle. Mercredi, le

Conseil fédéral a dépêché deux ministres, Ueli Maurer et Karin Keller-Sutter, pour défendre la contribution helvétique au renforcement de l'Agence européenne de gardes-frontière.

Avec. Non sûr, la guerre sur sol européen comme contexte inévitable. «Et contre de cet déplacement de Frontex, c'est la sécurité», insiste le ministre de l'intérieur des douanes, Ueli Maurer.

«La guerre en Ukraine montre à quel point la collaboration et la solidarité dans l'espace Schengen sont importantes», ajoute le ministre de la Justice Karin Keller-Sutter. Le point sur les détails du projet.

1 Sur quel vote-t-on précisément?

Les pays membres de l'espace Schengen exploitent ensemble une agence de gardes-frontière et de garde-côtes qui se nomme Frontex. Après la crise migratoire de 2015, ils ont décidé d'élargir et de renforcer cette agence. Une somme de 10'000 agents doit être créée pour rendre Frontex plus flexible. «La Suisse peut envoyer jusqu'à 40 personnes dans cette réserve», explique Ueli Maurer. Au niveau financier, la contribution helvétique doit passer de 24 millions à maximum 48 millions de francs par an.

LA VISION IDYLLIQUE DE FRONTEx ?
Attendrissante, l'image du quotidien *24h* du 3 mars 2022 illustrant le lancement de la campagne sur Frontex par le Conseil fédéral, où Karin Keller-Suter et Ueli Maurer sont venus présenter leurs arguments...

LA MARGE DE MANŒUVRE DE LA SUISSE

La Suisse a la possibilité d'adapter sur le plan législatif les lois de mise en œuvre des directives de l'Union européenne. Preuve en est, le travail parlementaire en lien avec l'adoption du Message du Conseil fédéral lié à Frontex, où diverses propositions ont été formulées et débattues, en particulier des mesures d'accompagnement humanitaire. Elles ont été écartées, non parce que ce n'était pas possible, et aurait exclu la Suisse de Schengen, mais par choix, le Conseiller fédéral Ueli Maurer et la Conseillère fédérale Karin Keller Sutter ayant pesé de tout leur poids pour exclure toute mesure en ce sens. En témoigne le communiqué publié par la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États:

Lors des débats parlementaires, une majorité de la Commission de la politique de sécurité du Conseil des États (CPS-E) s'est montrée critique envers la politique migratoire de l'UE et a proposé d'apporter des modifications au projet soumis par le Conseil fédéral, en introduisant des mesures d'accompagnement humanitaires, par exemple la mise en place de voies sûres à travers des quotas, des mesures juridiques visant à garantir le respect des droits des personnes cherchant refuge, ainsi que des «bases légales claires pour l'attribution des compétences entre le Conseil fédéral et le Parlement quant à l'intervention des spécialistes de Frontex en Suisse».

(Communiqué de presse de la CPS-CE, 25 mai 2021)

DE « PRÉTENDUES » VIOLATIONS DES DROITS FONDAMENTAUX ?

Peut-on se fier au Conseil fédéral alors que dans sa communication de campagne de votation¹, il minimise les actes reprochés à Frontex en les qualifiant de « prétendues » violations des droits fondamentaux ? Ou en arguant que de telles violations sont le fait des garde-frontières étatiques des pays et non des siens ?

Par l'emploi de l'adjectif « prétendues », repris par les médias, il fait sienne la ligne de défense du directeur exécutif de Frontex. Celui-ci a toujours nié toute responsabilité de l'agence dans des refoulements dénoncés, filmés, documentés, tout en relativisant la notion même de « pushback », la qualifiant de « prévention au départ »² [!].

Et que penser de l'affirmation du Conseil fédéral que sa participation à Frontex permet de changer les choses de l'intérieur ? Faut-il rappeler que la Suisse a déjà deux membres dans le Conseil d'administration de Frontex, dont l'un, Marco Benz, était présent lors de la conférence de presse du Conseil fédéral ? Les pushbacks ont-ils diminué depuis ?

Dans sa FAQ en perspective des votations, le Conseil fédéral affirme : « Tout le personnel qui effectue des opérations de Frontex est tenu de dénoncer immédiatement d'éventuelles violations des droits humains constatées. Jusqu'ici aucun incident de ce genre n'a toutefois été rapporté. » Une affirmation bien péremptoire lorsque l'on sait que l'agence a été et est encore l'objet de multiples procédures et plaintes, et que le mécanisme de contrôle des droits fondamentaux existant est notoirement jugé inefficace³.

NOUVELLES RÉVÉLATIONS EXPLOSIVES

De nouvelles révélations de Der Spiegel et de la cellule d'investigation Lighthouse report⁴ (17.03.21) indiquent que la direction de Frontex a su très tôt que les autorités grecques pratiquaient ces refoulements illégaux, qu'elle en avait les preuves, qu'elle les a dissimulées, contribuant à ce que ces pratiques se poursuivent. Leur enquête divulgue documents et images internes d'un pushback de la Grèce vers la Turquie, classifiés comme « sensibles » par Frontex. Des preuves dissimulées qui s'ajoutent aux témoignages à charge collectés par l'Organe antifraude de l'UE (OLAF) durant ses investigations. Fin mars, son rapport était toujours gardé confidentiel, y compris des député-es européen-nes chargé-es du contrôle de Frontex, qui n'en avaient reçu qu'un résumé oral. Le chef de l'OLAF, Ville Itälä, n'en était pas moins catégorique : « Nous avons beaucoup de preuves ». Fuitait la possibilité de mesures disciplinaires contre trois membres de la direction de Frontex impliqués dans cette affaire, y compris du grand Fabrizio Leggeri. Une façon de faire sauter la tête tout en maintenant ces pratiques ? Lors de la conférence de presse, Karin Keller-Sutter a parlé d'une agence « transparente »...

1 DFJP, « Le Conseil fédéral et le Parlement recommandent de voter oui à la participation de la Suisse à l'élargissement de l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) », 21.03.22

2 Migreurop, *Frontex, 15 ans d'impunité*, 20 décembre 2020

3 referendum-frontex.ch, La poudre aux yeux : le système de responsabilité de Frontex, décembre 2021

4 Der Spiegel, « We Have a Lot of Evidence. Pressure Growing on Frontex Chief from Pushbacks Investigation », 21.03.22

5 La lettre ouverte a été traduite et publiée en français sur le site de Vivre Ensemble (asile.ch) : *Frontex-leaks, Que savait le Conseil fédéral des pushbacks en Grèce ?*, 25 mars 2022



Des images internes classées « sensibles » par Frontex ont été transmises par des agents depuis la Mer Égée au siège de l'agence à Varsovie. Plusieurs clichés montrent le déroulement d'un pushback opéré par les garde-côtes grecs. Ils ont été publiés par *Der Spiegel*. Ces preuves ont été dissimulées par la direction de Frontex, qui a ainsi contribué à la poursuite de ces agissements. À découvrir sur le site de Frontex-Leaks.

LETTRE OUVERTE POUR PLUS DE TRANSPARENCE DU CONSEIL FÉDÉRAL

Que savaient les membres suisses du Conseil d'administration? Qu'ont-ils communiqué aux autorités fédérales?

Au vu de ces révélations et de leur importance dans le débat démocratique, le comité référendaire national a lancé une lettre ouverte à signer sur le site [Frontex-leaks.ch](https://frontex-leaks.ch)⁵. Celle-ci demande au Conseil fédéral qu'il s'engage pour que le rapport de 200 pages d'OLAF soit rendu public en Suisse avant le vote sur Frontex du 15 mai 2022, pour demander la démission du directeur de Frontex, et pour qu'il fasse la lumière sur ce que savaient les représentants suisses à Frontex et les autorités fédérales.

LE NON À FRONTEx EST UN OUI À UNE EUROPE HUMANITAIRE

C'est également plus de transparence que doit demander le Parlement suisse au travers de mesures d'accompagnement humanitaires jointes à une nouvelle mouture de la loi, estiment deux élus aux États genevois présents à la conférence de presse genevoise contre Frontex, Lisa Mazzone et Carlo Sommaruga (21.03.22). Parmi celles-ci, la création d'un monitoring suisse indépendant de Frontex, chargé de rapporter au Parlement suisse les violations des droits humains, des contreparties par l'ouverture de couloirs humanitaires et un élargissement des contingents de réinstallation, la criminalisation des pushbacks, etc. Et d'insister : « Le débat européen sur Frontex n'est pas fini. Un non suisse est une façon de soutenir les voix progressistes européennes ».

SOPHIE MALKA

FINANCER DES VIOLATIONS DE DROITS HUMAINS ?

- **« Tout État exige du capitaine d'un bateau battant son pavillon que, pour autant que cela lui est possible sans faire courir de risques graves au navire, à l'équipage ou aux passagers, il prête assistance à quiconque est trouvé en péril en mer. »**
(Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, 1982, art. 98)
- **« Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays. »**
(Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, 1948, art. 14)
- **« Aucun des États contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée. »**
(Convention de Genève relative au statut des réfugiés, 1951, art. 33)

Voilà trois principes de droits fondamentaux que l'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes Frontex viole régulièrement aux frontières de l'Europe. Elle le fait en détournant le regard et en abandonnant des personnes fugitives à leur sort. Elle le fait en participant activement à des refoulements violents, empêchant ces personnes de déposer leur demande d'asile et les repoussant vers des territoires dangereux pour leur vie et leur liberté, comme la Libye et ses camps de torture et de viol à ciel ouvert.

Aussi longtemps que de tels principes de droit ne font pas partie d'un code déontologique des agentes et agents de Frontex et que des instances de contrôle indépendantes et contraignantes ne sont pas mises en place, la participation à l'extension massive de cette agence, en argent et en personnel, est incompatible avec la Constitution suisse. Il n'y a aucune raison que la Suisse finance des violations de droits humains, et cela par des sommes de plus en plus astronomiques. « Ce qui se passe aux frontières européennes est juridiquement et moralement inacceptable et doit cesser », a déclaré Filippo Grandi, le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, le 21 février 2022.

Un NON le 15 mai permettrait à la Suisse de renégocier sa contribution à Frontex en la liant impérativement à des exigences juridiques et éthiques, en appelant l'Europe à ouvrir ses yeux sur les violences qu'elle

tolère pour des raisons purement sécuritaires. Car l'Europe viole aussi la Convention sur le droit de la mer, qui prévoit « la création et le fonctionnement d'un service permanent de recherche et de sauvetage adéquat et efficace. » Il y a longtemps que ce travail est laissé à des ONGs, et cela sans aucun soutien. Pire encore, en leur mettant sans cesse des bâtons dans les roues et en les criminalisant.

Il n'est pas licite que la protection des frontières passe par la non-protection des personnes. Une militarisation généralisée des frontières fait des personnes fugitives des ennemis à combattre. C'est pourquoi la tradition humanitaire de la Suisse doit la conduire à être du côté des victimes, à privilégier l'accueil et le sauvetage. Un simple calcul permet de mesurer les enjeux de la question: les 61 millions versés par année à Frontex pourraient financer un bateau de sauvetage sur la mer Méditerranée pendant quatorze ans!

Une protection des frontières juridiquement et éthiquement digne, c'est sauver les personnes en détresse, quelles qu'elles soient, abriter leur vie et leur liberté contre tout danger, leur garantir l'accès équitable à une demande de protection. La grande vague de solidarité pour les Ukrainiennes et Ukrainiens fuyant la guerre qui sévit dans leur pays nous apprendra-t-elle à pratiquer cette autre protection des frontières, plus digne de nos valeurs européennes?

PIERRE BÜHLER
Théologien et éthicien*

* Signataires de l'appel des Églises contre l'exclusion de Frontex
eglises-contre-extension-frontex.ch

« ON A EU DE LA CHANCE »

TÉMOIGNAGE de Mahamat Nour Ahmat Ali

« On n'a pas appelé les garde-côtes italiens. On était certains que si on les appelait alors qu'on était entré en territoire maritime italien, ils prendraient notre position et l'enverraient aux Libyens. Des amis rencontrés en cellule en Libye m'ont raconté. »

Mahamat Nour AHMAT ALI est né le 12 février 2000 au Tchad. En raison de son activisme, il est arrêté et il est jeté en prison en 2019. Il s'enfuit et se rend dans le sud de la Libye où il rejoint la rébellion qui le soigne. Par la suite, il se déplace vers le nord-est de la Libye et décide de se rendre en Europe pour demander l'asile. Il trouve un travail, gagne un peu d'argent. Un ami le met en contact avec un passeur. Le 25 juin, il monte dans un bateau. Ils sont 78 dans une embarcation en bois sans gilets de sauvetage. « Nous n'étions que des hommes, pas de femme. J'étais le plus jeune. J'étais avec un Soudanais. Les autres étaient des Arabes et du Bangladesh » raconte-t-il. La traversée dure 29 heures, du 25 au 27 juin. À leur arrivée au port de Lampedusa, à 2h du matin, ils sont récupérés par la police et sont pris en charge. Ensuite, ils sont transférés en Sicile. Aujourd'hui, il bénéficie d'un permis F (admission provisoire).

« C'était très difficile. Nous avions de la nourriture, mais elle a été entamée par l'eau de mer. Certains ont beaucoup vomi dans le bateau, il y en avait partout; ils avaient l'interdiction de vomir dans la mer pour ne pas attirer les poissons et donc, les requins. Des dauphins nous ont accompagnés plusieurs heures. Il a fait très chaud, autour de 40° C sans protection. Pour moi ça a été, car au Tchad on a l'habitude. Mais les personnes du Bangladesh ont beaucoup souffert des brûlures du soleil. J'avais très mal à la tête à cause de mes traumatismes. Beaucoup ont pleuré, surtout la nuit; dans le noir, on ne voit pas qui pleure.

Dans la journée du 26, la météo s'est gâtée avec de très grosses vagues et on a dû arrêter le bateau. On devait bouger de côté pour essayer d'équilibrer le bateau et ne pas chavirer. L'un d'entre nous est tombé à l'eau et on a réussi à le récupérer. La même journée, un hélicoptère a survolé et a filmé le bateau. Le bateau a continué.

On a eu de la chance, car le bateau était conduit par deux capitaines qui étaient eux-mêmes réfugiés et ont su le diriger. On disposait de bons moteurs, on n'a pas eu de panne.

Nous n'avons pas eu besoin des « rescue ships », les bateaux de sauvetage. Et on n'a pas appelé les garde-côtes italiens. On était certains que si on les appelait alors qu'on était entré en territoire maritime italien, ils prendraient notre position et l'enverraient aux Libyens. Des amis rencontrés en cellule en Libye m'ont raconté. Ils sont tombés dans ce piège. Ils ont vu les lumières de Lampedusa, ils n'avaient plus d'essence et ils ont contacté les Italiens; mais ce sont les Libyens qui sont intervenus. Ces amis ont alors été emprisonnés et leurs familles ont dû envoyer de l'argent pour les libérer. C'est la triste réalité. 90% vivent l'échec et rencontrent la mort.

On a fait le trajet avec courage, avec patience. Moi, je n'avais pas d'autre choix. »

Témoignage recueilli par VIRGINIE HOURS, AGORA

SANTÉ MENTALE

Entretien avec le médecin Javier Sanchis Zozaya

LE DÉFI DES JEUNES MIGRANT·ES ET DE CELLES ET CEUX QUI LES ENCADRENT

Accompagner les adolescent·es requérant·es d'asile, en particulier les mineur·es non accompagnés·es, c'est d'abord comprendre les deuils innombrables auxquels ils et elles font face: la perte d'une famille, d'une communauté culturelle, de leurs rêves et même, parfois la mort de leurs proches. Des deuils non élaborés qui peuvent s'exprimer, comme souvent chez les jeunes, par des comportements difficiles mettant à mal les relations avec l'environnement d'accueil. Les équipes éducatives, enseignantes ou soignantes peuvent se sentir impuissantes face à ces « agirs » violents qui les renvoient à leurs propres limites. Comment dans ces conditions soutenir la santé mentale et le développement de ces jeunes en Suisse? Comment également anticiper les conséquences de la guerre en Ukraine?

Psychothérapeute transculturel, Javier Sanchis Zozaya est médecin au service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent du CHUV et coordinateur pour la santé mentale des migrant·es précarisés·es du canton de Vaud. Il a été médecin au secteur de Soins aux migrant·es d'Unisanté. Il publie *J'ai peur de les oublier*, livre aussi utile que sensible qui éclaire les interactions entre culture, migration, développement psychique, politique d'accueil et santé publique.

Pourquoi avoir choisi de parler du deuil et non du trauma pour aborder les enjeux psychoéducatifs qu'affrontent les jeunes migrant·es comme les équipes professionnelles qui les entourent?

Le deuil m'a toujours beaucoup intéressé car il n'est pas pathologique. Le deuil, c'est le processus psychologique naturel qui s'enclenche suite à une perte significative, réelle et symbolique. Qui dit perte, dit aussi lien. Faire le deuil, c'est transformer le lien avec ce qui a été perdu, pour l'investir autrement, mais aussi pour pouvoir en investir d'autres avec une communauté ou des intervenant·es. Cela peut être un catalyseur de processus psychiques et relationnels positifs qui vont permettre de mieux cloisonner les symptômes du trauma. Les jeunes vont pouvoir s'occuper et développer des ressources. Et à partir de là, on peut mieux aborder les traumatismes.

Dans votre livre, vous suivez Musa, un jeune de 14 ans qui a perdu ses parents et une partie de sa fratrie. Qualifié d'antisocial à cause de son comportement considéré comme « ingérable », vous parvenez à faire lien avec lui à travers son deuil.

C'est à cause de lui que j'ai décidé d'écrire sur le deuil. Avec lui, j'ai compris l'importance de valider une souffrance qui fait sens. D'être sensibilisé, dans notre écoute, à la perte vécue par l'autre. C'est un processus lent et compliqué où le jeune peut mobiliser une mémoire certes douloureuse, mais qui est aussi une ressource psychique. La mémoire des parents disparus, comme pour Musa, mais aussi des souvenirs moins difficiles comme la cuisine de son pays, la musique ou d'autres points de repères culturels. L'important c'est de sortir d'une logique qui se concentre sur le symptôme à éliminer.

Une approche réservée aux psychologues ?

Absolument pas et c'est vraiment dans cette optique que j'ai écrit ce livre. Toutes les personnes en contact avec un ou une jeune participent de fait à cette écoute et aux liens qui peuvent se tisser. Si on mobilise le réseau en amont – assistant-es sociaux, éducateurs-trices, école, milieux associatifs – pour mettre en place des interventions qui soutiennent les aspects de socialisation et de structuration du quotidien, qui créent du lien autour de ces jeunes, on apporte une meilleure réponse à leur souffrance. Avant d'arriver à des pathologies psychiques, la santé mentale est l'affaire de chacun-e. Il y a tant de souffrances qui n'arrivent jamais au cabinet du psychiatre, mais qui impactent négativement l'intégration, le développement et la santé des jeunes.

Quels sont les obstacles à une prise en charge constructive en termes de santé mentale des jeunes personnes migrantes ?

Le premier obstacle pour les jeunes, c'est qu'ils mettent à distance leur propre souffrance par différents mécanismes de défense, comme le déni, le clivage, la projection, etc. Il faut pouvoir passer au-delà de ces réactions de détresse pour les soutenir.

Autre point de fragilisation: leur histoire avant la migration. Ont-ils et elles grandi dans un milieu familial affectif solide ou déjà très déstructuré à la base ? Dans le premier cas, les jeunes parviennent à s'appuyer sur ce socle. Sinon, c'est beaucoup plus compliqué, mais possible. Même pour les jeunes qu'on voit comme « des cas perdus » – une expression que j'ai entendue pas mal de fois. On doit pouvoir, en tant qu'institutions et professionnel-les, passer au-delà de ces stéréotypes et proposer à chacun-e. un accueil éducatif.

Enfin, parfois, ils souffrent en même temps d'une pathologie psychiatrique avérée. Un obstacle de plus à surmonter.

Il y a donc des défis aussi du côté des professionnels-les pour accueillir ces jeunes ?

Le premier défi est de mieux connaître la diversité culturelle et la complexité des parcours migratoires de ces jeunes. Il est fondamental aussi de bien comprendre le processus de l'adolescence et comment la souffrance peut se manifester de multiples manières. Dans certains cas, elle s'exprime de manière violente et désorganisée, avec des aspects caractériels, qui peuvent paraître des traits antisociaux. Mais elle n'est pas forcément le signe d'une pathologie. Et c'est là qu'un accueil adapté est crucial. Avoir plus d'éducateurs et éducatrices dans les foyers, mais aussi de rue au lieu d'espérer que les jeunes puissent s'intégrer directement dans les structures fixes. Ils et elles ne vont pas y venir tout de suite: leur errance dure parfois depuis des années. Pour celles et ceux qui seraient tombés dans la consommation de drogue, avoir des éducateurs et éducatrices dédiés au sein des structures de distribution de stupéfiants qui puissent les encadrer et



Javier Sanchis Zozaya, *J'ai peur de les oublier*, éd. Georg, 2021

tisser des liens, des équipes mobiles médicales interdisciplinaires qui évaluent et peuvent diagnostiquer des pathologies si nécessaire, mais qui se concentrent surtout à tisser un lien de confiance. Il y a un besoin de figures contenantes, maternelles au sens symbolique du terme.

Le dispositif doit donc s'adapter à la réalité de ces jeunes, sous peine de mettre en échec les équipes éducatives et de soins, aussi bonnes soient-elles.

Vous parlez d'échec. Comment soutenir celles et ceux qui accompagnent ?

Il faut organiser des supervisions, des espaces de parole et d'échange pluridisciplinaires ouverts à tous les intervenant·es, y compris associatives. Des espaces qui permettent un partage de compétences et d'évoquer les difficultés rencontrées. En tant que psychiatre je suis expert sur certains aspects, mais sur d'autres, les enseignant·es et les éducateurs et éducatrices le sont bien plus que moi. L'objectif est de se focaliser sur les ressources qu'on peut trouver ensemble.

Dans votre ouvrage, vous évoquez l'existence d'une «fatigue de compassion»...

Lorsqu'on essaye d'aider et qu'on n'y arrive pas, on peut être submergé par un sentiment d'impuissance. Un sentiment que ressentent souvent déjà les jeunes, qui se mettent en résonance. Le risque est de finir par les mettre à distance et c'est le pire qu'on puisse leur faire. Il est donc important pour nous, accompagnant·es, de connaître nos propres mouvements affectifs. Et de rester humble: personne n'y échappe, même les meilleur·es professionnel·es. D'où les supervisions qui nous permettent de rapidement détecter ces émotions, pour être à même de les gérer et de poursuivre notre accompagnement.

Propos recueillis par EMMANUELLE HAZAN

L'ouvrage de Javier Sanchis Zozaya s'inscrit dans une actualité brûlante, celle de l'arrivée de milliers de réfugié·es de la guerre en Ukraine et de l'immense mouvement d'empathie populaire, mais aussi de mesures administratives facilitées (permis S) dont ils et elles bénéficient. La question du double standard se pose cruellement pour celles et ceux qui, venu·es d'Afrique, du Moyen-Orient ou d'ailleurs, se heurtent à la fois aux préjugés et à des procédures plus restrictives. Une discrimination dont il faudra tenir compte sur le terrain, selon lui, mais qui pourrait aussi être l'occasion de réaliser qu'un traitement digne est un gain pour la société d'accueil comme pour les personnes qu'elle héberge même temporairement.



Autour de l'accueil des réfugié-es ukrainien-nes

« Il y a trois groupes de personnes dont il faudra tenir compte en termes de santé mentale. Le premier groupe sera à 80% composé de femmes et de mineurs, dont les besoins de soutien se manifesteront surtout autour de la gestion du stress, du deuil et de certains aspects traumatiques. Ensuite viendront, progressivement, des hommes blessés de guerre, traumatisés. Leur vécu trouvera résonance chez les femmes et les enfants qui retrouveront un père de famille amoindri. Il y aura des dépressions et d'autres pathologies avérées en lien avec les traumas, comme la consommation de médicaments ou de drogues, les troubles du comportement (irritabilité et violences familiales). Je peux évidemment me tromper, mais nous devons anticiper pour prévoir un dispositif de prise en charge adapté, dans un contexte où les consultations pys ont été mises à l'épreuve par le COVID.

ET LES AUTRES...

Le troisième groupe vulnérable, ce sont les requérant-es d'asile qui ne viennent pas d'Ukraine, qui sont là ou qui vont arriver, qui vont continuer à être exposé-es à des procédures d'asile longues et pénibles. À cette pénibilité, s'ajoute le constat qu'ils et elles ne sont pas traité-es comme les autres. On est vraiment en train de créer un problème. En fonction de ce que ces requérant-es ont vécu dans leur pays, du rejet et des difficultés rencontrés ici, ce sera insupportable de voir que d'autres reçoivent soutien et empathie. Cela peut mener à des réactions de révolte.

Cela, nous devons l'intégrer dans nos prises en charge. Comment soutenir ces personnes déjà fragiles avec cette souffrance supplémentaire? Comment l'élaborer en consultation? Il y a déjà des Afghan-es et des Érythréens-es qui font part de leur mal-être face à cette injustice. Nous devons recon-

naître ce sentiment comme un problème en soi. Pour moi, mais cela n'appartient qu'à moi, la philosophie m'aide en tant que thérapeute à penser cette colère, cette révolte qui émerge. Je pense à Albert Camus et à « L'homme révolté ». Je conçois la révolte non pas comme un symptôme ni un signe de pathologie, mais comme une ressource.

Il y a une indignation par rapport à une injustice avérée. Si nous thérapeutes l'entendons comme une réaction adéquate, on peut alors canaliser cette colère pour qu'elle soit constructive et non destructrice. Elle peut se faire entendre.

Le milieu associatif a un rôle important à jouer en y faisant écho. À la place de s'immoler ou de casser des choses, les personnes révoltées pourraient investir un groupe associatif afin de participer à des manifestations, ou s'exprimer par la création pour donner une voix à leur détresse. La révolte en soi n'est pas un problème, c'est le fait qu'elle ne puisse pas se faire dans le lien qui la rend destructrice. Il est essentiel de le dire aux pouvoirs publics et de sensibiliser les milieux associatifs à cette situation.

Que peut-on faire d'autre? Peut-être sensibiliser les politicien-nes à observer ce qui se passe avec l'intégration des Ukrainien-nes quand on facilite tout le parcours: est-ce que cela coûte plus cher ou cela permet d'économiser des ressources? Il faudra documenter l'expérience ukrainienne en Suisse pour que nos politiques puissent constater qu'on est tous et toutes gagnant-es à offrir un accueil digne. Si on pense en termes de vases communicants, tout ce qu'on n'investit pas dans le social et l'éducation, on le paye au niveau sécuritaire et au niveau des prises en charge sanitaires.

Propos recueillis par
EMMANUELLE HAZAN

PERMIS S

VERS UNE MEILLEURE PROTECTION POUR TOUTES ET TOUS ?

Les milieux de défense des droits des personnes migrantes ne peuvent que se réjouir de l'élan de générosité pour un accueil inconditionnel des réfugié-es ukrainien-nes initié par la Confédération et largement soutenu par la population résidente en Suisse. Sentiment ambivalent tout de même car les mesures dont ces personnes bénéficient aujourd'hui sont demandées de longue date pour l'entier des personnes en quête de refuge et fuyant d'autres conflits. De même, si le statut octroyé facilite l'accès à différents domaines tels que le logement, le travail, la liberté de mouvement et le regroupement familial, des questions se posent sur sa durabilité.

ENTENTE EUROPÉENNE, HORS DUBLIN

La protection provisoire, ou permis S, est inscrite dans la loi sur l'asile (LAsi) depuis 1998, en réponse aux problématiques rencontrées en Suisse face à l'arrivée de personnes fuyant la guerre en ex-Yougoslavie. Elle vise à répondre à une situation d'urgence et à offrir une protection provisoire collective à une population déterminée, de manière non bureaucratique. Sur décision du Conseil fédéral, elle a été activée pour la première fois le 12 mars 2022 afin de permettre un large accueil aux ressortissant-es ukrainien-nes (et personnes au bénéfice d'un permis stable en Ukraine et ne pouvant pas rentrer de manière sûre et durable dans leur pays d'origine). La mise en œuvre du permis S a été calquée sur les dispositions de la Directive européenne du 4 mars 2022 pour l'octroi d'une protection provisoire. Les droits et devoirs relatifs y sont très similaires.

Cette Directive s'applique dans tous les pays européens¹, sauf les pays associés à Schengen soit la Suisse, le Liechtenstein, l'Islande et la Norvège. N'impliquant pas le dépôt d'une demande d'asile ordinaire, elle échappe au règlement Dublin, qui prévoit que

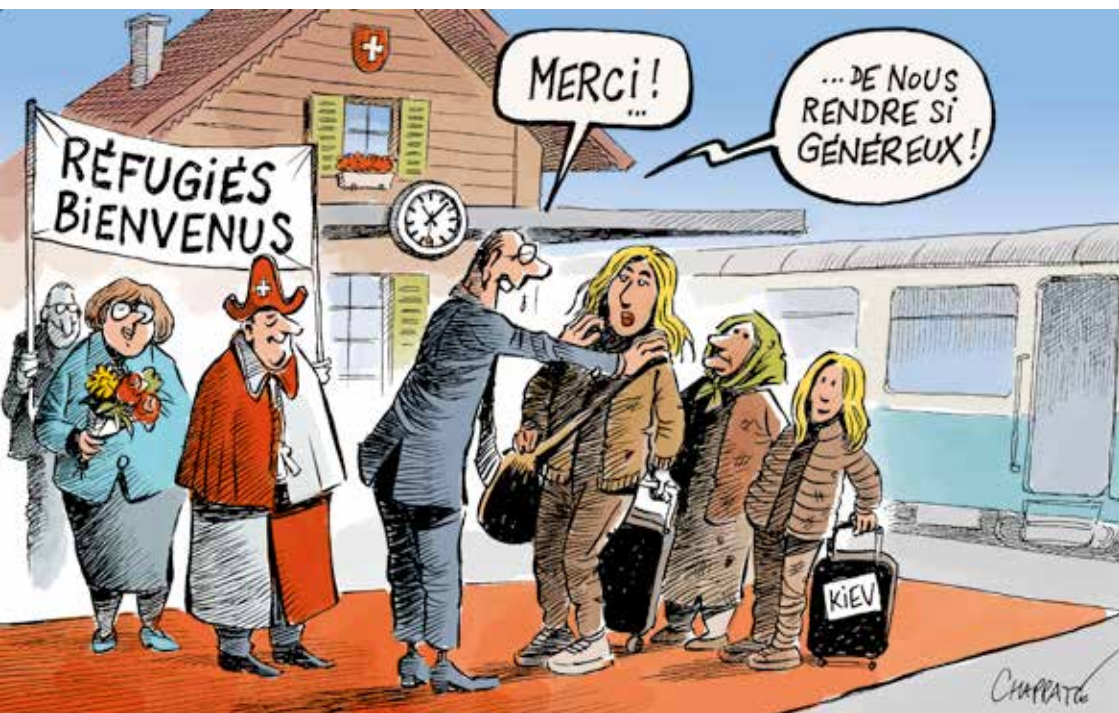
le premier pays d'accueil soit responsable de la procédure d'asile. Elle offre ainsi la liberté de choisir dans quel pays chercher refuge en Europe. En revanche, en cas de procédure d'asile ordinaire, Dublin pourrait théoriquement s'appliquer.

DES DROITS EXCEPTIONNELS POUR DES MOTIFS DE FUITE SIMILAIRES À D'AUTRES

En Suisse, grâce à l'octroi du statut de protection S, les personnes fuyant l'Ukraine actuellement ont la possibilité de se loger là où se trouvent leurs connaissances ou familles; le droit de travailler dès l'arrivée en Suisse; la permission de se déplacer hors de Suisse dans tout l'espace Schengen; l'accès immédiat au regroupement familial, sans considération pour les années passées en Suisse ou l'indépendance financière et à la scolarisation dans des classes au sein des cantons.

On ne peut s'empêcher de comparer les droits octroyés aux titulaires du permis S à ceux définis par l'admission provisoire (permis F). Un statut généralement délivré aux personnes fuyant les conflits et les guerres comme l'Afghanistan, la Syrie, la Somalie.

1 Le Danemark a choisi de faire cavalier seul. European Council on Refugees and Exiles (ECRE), Information Sheet – Measures in response to the arrival of displaced people fleeing the war in Ukraine, mars 2022.



© Chappatte dans *Le Temps*, Suisse, chappatte.com

Le permis F restreint en effet un certain nombre de droits fondamentaux liés à la liberté de mouvement et l'accès à une vie familiale. Ainsi l'interdiction de sortir de Suisse, sauf exception, l'impossibilité de faire venir leurs proches (famille nucléaire) avant trois ans d'admission provisoire et tant qu'elles n'ont pas de situation financière stable et de logement adéquat et l'attribution à un canton indépendamment de la présence de proches déjà installé dans une région.

Ces réfugiés de la guerre qui n'obtiennent qu'une admission provisoire sont passés par une procédure d'asile impliquant des longs entretiens éprouvants, une attente prolongeant l'incertitude du séjour, la promiscuité des centres collectifs. Elles sont nombreuses à dénoncer leur statut jugé handicapant pour une réelle intégration en Suisse.

Alors, bien entendu, l'écart dans le traitement de ces différentes catégories de population est difficilement compréhensible.

La discrimination de fait est injuste pour les personnes qui ont fui les mêmes menaces que les Ukrainien-nes. Les rancœurs entre nationalités risquent d'émerger et de créer de lourdes tensions. Au sein même des populations fuyant l'Ukraine, l'accueil inconditionnel donnant accès au permis S concerne uniquement les citoyen-nes et personnes dont le retour dans leur pays d'origine n'est pas considéré comme sûr par les autorités. Les autres pourraient déposer une demande d'asile ordinaire.

UN AVENIR EN SUISSE INCERTAIN

Pour les détenteur-trices d'un permis S l'installation en Suisse, la situation sur le long terme est floue. Le SEM le précise: « Le statut de protection S est un statut orienté sur le retour ». Or, parallèlement, un accès au pré-apprentissage d'intégration est donné au motif que ces « personnes auront vraisemblablement besoin de la protection de la Suisse pendant une longue période. »

Une ambiguïté qui se retrouve dans la Loi sur l'asile (LAsi). Celle-ci mentionne la possibilité de prorogation annuelle de ce permis S, l'obtention automatique d'un permis B après cinq ans de séjour, mais aussi la possible perte de ce permis B en cas de « levée de la protection provisoire » (art 74, al.2). Elle consacre néanmoins le droit d'être entendu qui permet – si des motifs de persécution sont évoqués – d'entamer une procédure d'asile (art 76, al.3). En cas de recours, les Ukrainien·nes pourront probablement se prévaloir le cas échéant d'une « bonne intégration », si l'on en croit la volonté politique affichée de leur permettre de s'insérer rapidement sur le marché de l'emploi.

Dans ce contexte, le permis S s'apparente davantage à l'admission provisoire, qui peut également être levée en cas de changement de situation dans le pays d'origine. Le permis B

réfugié, lui, fondé sur des circonstances de persécution individuelles, ne peut être révoqué de manière collective. Il est plus stable et à privilégier pour toute personne pouvant se prévaloir de motifs d'asile.

Loin d'exiger un nivellement des droits par le bas, les voix de défense des personnes migrantes qui se font entendre souhaitent que soit reconnue la possibilité de l'extension de ce modèle générique et inclusif à toute personne en quête de refuge. Car dans la mise en concurrence des misères, rares sont les personnes qui en sortent gagnantes. L'extension des mêmes droits à toutes et tous serait un instrument de lutte essentiel contre la précarité. Et un soutien fort à la cohésion sociale fragilisée par l'érosion structurelle de la solidarité.

GIADA DE COULON

Droits octroyés par le permis S*	Droits octroyés par le permis F (admission provisoire)
Regroupement familial immédiat, y compris partenariat enregistré	Regroupement familial possible après 3 ans de permis F (famille nucléaire et enfants mineurs). Conditions: être autonome financièrement, disposer d'un logement adéquat, faire preuve d'une bonne intégration (langue)
Droit de voyager dans l'espace Schengen et de revenir sans autorisation. Risque de perte de permis si les personnes séjournent longtemps ou de manière répétée dans leur pays d'origine.	Sortie de Suisse interdite. Après 3 ans de permis F, sur autorisation pour motifs particuliers et à condition d'être financièrement autonome. Interdiction de voyage dans le pays d'origine.
Possibilité de demander un canton d'attribution selon les liens sociaux/professionnels qui s'y trouvent	Pas de choix du canton d'attribution. Demande de changement de canton possible si emploi dans un autre canton.
Droit de travailler immédiat. Autorisation préalable exigée	Droit de travailler dans toute la Suisse, simple annonce en ligne
Pas d'accès aux prestations de l'Agenda intégration suisse (AIS)	Accès aux prestations de l'AIS
Scolarité obligatoire garantie, accès à la formation professionnelle et au Programme de préapprentissage d'intégration (PAI), accès à des cours de langue. Aide sociale restreinte. Affiliation à l'assurance maladie.	
Si le statut n'est pas levé au bout de cinq ans, octroi automatique d'une autorisation de séjour (permis B). Si le statut n'est pas supprimé au bout de dix ans, octroi du permis C.	Possibilité de demander un permis B après 5 ans, sous réserve de conditions (intégration et indépendance de l'aide sociale notamment) et de la double acceptation du canton et de la Confédération.
Possibilité de levée de la protection provisoire pendant 10 ans s'il y a des changements dans le pays d'origine	Possibilité de levée de la protection provisoire s'il y a des changements dans le pays d'origine

*Informations au 04/04/22. À cette date, la question du financement des mesures d'intégration n'avaient pas été tranchées.

TÉMOIGNAGE

Ce que la guerre fait aux réfugié·es d'ici

« Ces gens qui fuient la guerre en Ukraine sont les bienvenus partout en Europe. Tout le monde leur propose un hébergement et un endroit où dormir sereinement. C'est une très bonne chose que font ces gens et nous sommes heureux de voir comment les Ukrainiens sont bien accueillis. Nous partageons ce qu'ils ressentent, leur douleur, leurs sentiments. Et nous savons que maintenant ils comprennent aussi notre tristesse... Ils comprennent pourquoi nous avons quitté nos pays respectifs et ils comprennent la douleur qu'a été de laisser les personnes chères à notre cœur. C'est pourquoi il est très important que les réfugiés d'Ukraine aient un chaleureux accueil. Les gens souffrent en Palestine, en Ukraine, en Afghanistan, au Yémen et dans pleins d'autres pays du monde. La guerre est toujours violente. À chaque fois des gens meurent. Dans ce cas, pourquoi l'Europe crée-t-elle autant d'obstacles qui nous empêchent d'atteindre un lieu où nous pourrions être en sécurité? Pourquoi ne sommes-nous pas accueillis de la même façon que les Ukrainiens? Pourquoi la frontière est-elle fermée pour nous? Tellement de réfugiés qui ne viennent pas d'Europe sont obligés de dormir dans la rue. Beaucoup d'entre eux ont peur que leurs empreintes soient prises sur le trajet pour l'Allemagne, la France ou l'Angleterre où leurs familles les attendent. Beaucoup d'entre nous doivent attendre des années avant d'avoir une réponse sur leur demande d'asile.

L'Europe a ouvert ses frontières pour les Ukrainiens. Pendant ce temps des gens d'Afrique et d'Asie meurent en Méditerranée. Noyés et oubliés. Combien de personnes meurent de faim et de soif aux frontières de l'Europe? Combien de personnes meurent de froid parce qu'elles n'ont aucun moyen de se réchauffer au milieu de la forêt? Combien de personnes sont tuées par la police aux fron-

tières? Battues, renvoyées, ignorées, laissées mortes dans des rivières et des mers. Combien de personnes se suicident à cause de leur douleur et désespoir? Combien de personnes sombrent dans l'alcoolisme et l'addiction pour oublier les difficultés et l'impossible entrée en Europe? Ces personnes ne sont-elles pas humaines? Ne sommes-nous pas une part de l'humanité?

COMME VOUS, NOUS AVONS AUSSI UNE FAMILLE, DES AMIS ET DES AMOURS

Certains Européens nous regardent comme si nous étions des chiens dangereux prêts à mordre. C'est du racisme. Comme vous, nous avons aussi une famille, des amis et des amours. Nous ressentons aussi des choses. Nous espérons que la solidarité qui est développée à l'égard des Ukrainiens va continuer et que la même solidarité pourra être exprimée à l'égard de tous les réfugiés du monde. Nous sommes très tristes quand nous pensons à l'Ukraine car cela nous ramène à de douloureux souvenirs de la guerre en Afghanistan. Ce fut la même chose: à cause de la guerre beaucoup d'entre nous n'ont pas pu aller à l'école et nos enfants non plus. Une génération entière d'Afghans a grandi en ne pensant qu'à ce qu'elle pourrait manger le jour suivant pour survivre. C'est pour cela que nous détestons la guerre. Nous voulons que plus aucune guerre ne commence. Nous voulons que tout le monde puisse aller à l'école. Nous voulons que personne n'ait à endurer ce que nous avons enduré aux frontières de l'Europe. Nous voulons que tout le monde puisse avoir accès à une vie tranquille et sereine: personne ne mérite de vivre la douleur que nous avons vécue. Nous espérons un futur serein à tout le monde, nous voulons une bonne vie pour nos enfants. Nous voulons un futur heureux pour toute l'humanité.»

Lettre envoyée de façon anonyme par un habitant d'un foyer à Genève

DOSSIER RÉFUGIÉS CLIMATIQUES. UNE PROTECTION À DESSINER

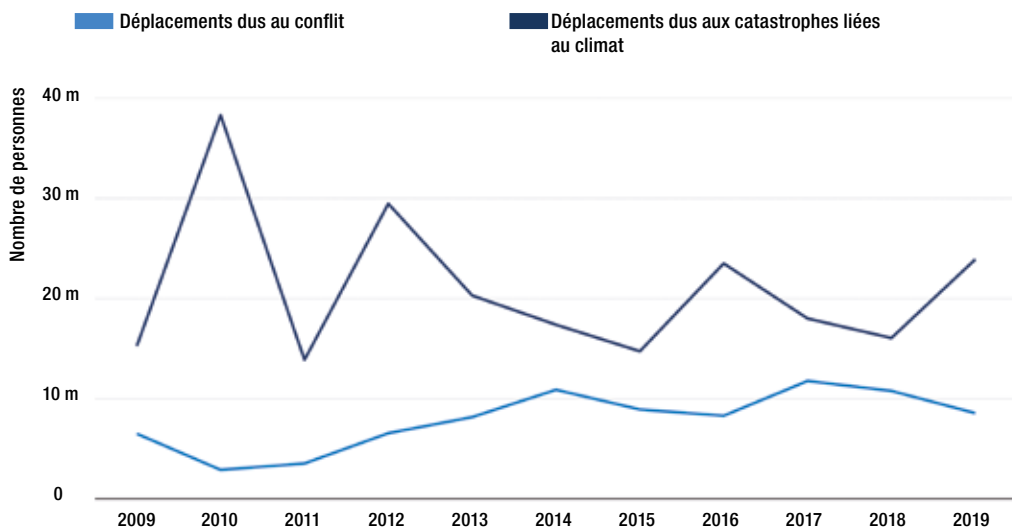
Le dérèglement climatique a provoqué ces dix dernières années deux fois plus de déplacements forcés que les conflits (*tableau ci-contre*). Des migrations essentiellement internes et qui touchent les pays en développement. Le réchauffement provoque des phénomènes de sécheresse, salinisation, érosion, toxicité du sol et de l'eau et de l'air, montée des eaux, etc. D'après la Banque mondiale, l'aggravation des effets du changement climatique pourrait pousser plus de 140 à 250 millions de personnes à se déplacer à l'intérieur de leur propre pays, ou à émigrer, d'ici 2050. Autrement dit, les événements climatiques sont (et seront) la raison principale de la migration locale et mondiale indépendamment de la nature et la gravité de changements environnementaux. Or, il n'existe aujourd'hui aucune disposition juridique à l'échelle internationale pour reconnaître les réfugiés climatiques dans le cadre d'une procédure d'asile. Le critère « climat » ne figure pas dans la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, qui assure une protection uniquement à celles et ceux qui subissent des persécutions ciblées pour des raisons politiques, religieuses ou d'appartenance à un groupe social. Alors que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) rend un nouveau rapport alarmant sur notre capacité à inverser la tendance, qu'en est-il de la protection offerte aux personnes forcées de se déplacer en raison d'un événement environnemental ? Où en sont les réflexions juridiques et politiques ?

On n'entrera pas dans la discussion autour des terminologies utilisées pour catégoriser les personnes concernées. « Réfugié climatique », « migrant climatique/environnemental » et/ou « personne déplacée ». Les différents motifs migratoires (politiques, économiques et écologiques) sont en effet étroitement interdépendants et s'articulent mutuellement. Multifactoriel, le phénomène exige

donc une approche globale autour du besoin de reconnaissance et de protection.

Sur un plan international, plusieurs pistes ont été discutées. En premier lieu, l'addition d'un protocole à la Convention relative au statut des réfugiés de 1951. Il s'agissait de joindre une clarification et meilleure reconnaissance des réfugiés climatiques au traité international. Son principal avantage aurait résidé dans sa

Nouveaux déplacements dus aux conflits et aux catastrophes liées au climat 2008-2019



Internal Displacement Monitoring Centre

Au cours de la dernière décennie, les événements météorologiques ont déclenché en moyenne 21,5 millions de nouveaux déplacements chaque année – plus de deux fois plus que les déplacements causés par les conflits et la violence.

La plupart des personnes déplacées par des catastrophes restent dans leur pays d'origine, vivant souvent dans des zones fortement exposées aux risques météorologiques, tels que les inondations et les tempêtes. Certaines d'entre elles ne peuvent pas rentrer chez elles et deviennent des personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, tandis qu'un plus petit nombre cherche la sécurité dans d'autres pays et peut avoir besoin d'une protection internationale.

Source : HCR, « Les déplacés en première ligne de l'urgence climatique », dossier établi à partir des données du Global Internal Displacement Database, <https://storymaps.arcgis.com/stories/065d18218b654c798ae9f360a626d903>

facilité de mise en œuvre dans un système déjà opérationnel (Christel Cournil, 2010). Son principal défaut: exclusion de toute protection des déplacés internes. Si certains pays africains se sont montrés favorables à cette option, les États industrialisés l'ont catégoriquement refusée, craignant que le droit d'asile soit systématiquement octroyé aux ressortissants des continents africain et asiatique pour des raisons climatiques.

Toujours dans une approche globale, une Convention internationale spécifique aux réfugiés climatiques a également été proposée par des chercheurs universitaires (Véronique Magniny, Benoit Meyer et autres). Cette nouvelle Convention, qui dépasserait le traité de 1951, viserait à reconnaître les réfugiés climatiques au niveau national ou international. L'objectif consisterait à adopter des règles préétablies

et acceptées par l'ensemble des parties prenantes, dont le principe de « non-refoulement » en fonction de la situation écologique du pays concerné. Une proposition ambitieuse, mais qui semble utopique au regard de l'absence de consensus des pays industrialisés arc-boutés sur leurs frontières.

Face aux difficultés susmentionnées, certain-es expert-es, telle Angela Williams, proposent la mise en place de normes juridiques à l'échelle régionale incluant le facteur climatique. « Les États voisins d'un État affecté par les migrations environnementales ont souvent des cultures et des problèmes socio-économiques similaires » (Cournil, Mayer, 2014). Une coopération régionale qui se heurte néanmoins à l'absence de moyens logistiques et économiques pour y faire face, les régions les plus concernées étant souvent les plus pauvres. Cette coopération doit donc être accompagnée dans un processus plus large. Ceci inclurait la responsabilité des pays industrialisés (États du Nord), et ce notamment au travers d'aides financières et/ou soutiens logistiques.

Quelle solution ? À mes yeux, une approche pragmatique, humanitaire et écologiste doit aujourd'hui être menée, fondée sur le principe de la solidarité commune, mais différenciée. Ce principe si connu dans la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre, se veut inclure la participation de toutes les parties prenantes – ici principalement tous les États – dans une politique environnementale internationale, mais dont les obligations et mesures (normes) seraient différenciées en fonction de l'industrialisation des pays. Ainsi, les États développés qui sont à juste titre des grands pollueurs de la planète doivent participer activement à la protection des réfugiés climatiques à l'échelle internationale. Le sujet est au cœur

de l'« initiative Nansen », dont le but est de parvenir à un consensus entre les États sur les principes et les éléments fondamentaux relatifs à la protection des personnes déplacées/réfugiées. J'espère qu'elle permettra d'établir des réponses claires et humanitaires dans les années à venir. La décision historique, rendue le 20 janvier 2020 par le Comité des droits de l'homme de l'ONU, en faveur d'un demandeur d'asile menacé d'expulsion vers les îles Kiribati (Pacifique) par la Nouvelle-Zélande pourrait également ouvrir la voie à une vraie reconnaissance du besoin de protection induit par le changement climatique. L'ONU reconnaissait que « le changement climatique représentait une grave menace pour le droit à la vie et que les décideurs devaient tenir compte de cela lors de l'examen des recours contestant une ordonnance d'expulsion ».¹

SAMSON YEMANE

Politologue, Université de Lausanne

POUR ALLER PLUS LOIN

Christel Cournil et Benoit Mayer,
Les migrations environnementales,
collection La Bibliothèque du citoyen,
Presses de Sciences Po, 2014

Migrations en question –
François Gémenne, *Qui sont les*
réfugié-es climatiques ?
[www.migrationsenquestions.fr/
question_reponse/2495-qui-sont-
les-refugies-climatiques/](http://www.migrationsenquestions.fr/question_reponse/2495-qui-sont-les-refugies-climatiques/)

Des ponts pas des murs (DPDM),
Les migrations environnementales pour
les nul·les, 2019

1 Amnesty International : Décision historique en faveur des personnes déplacées en raison du changement climatique

L'ONU RAPPELLE QUE LA CATASTROPHE CLIMATIQUE BAFOUÉ LE DROIT À LA VIE

« La dégradation de l'environnement, les changements climatiques et le développement non durable font partie des menaces les plus urgentes et les plus graves pesant sur la capacité des générations présentes et futures de jouir du droit à la vie ». Dans un avis remarqué rendu public le 20 janvier 2020, le Comité des droits de l'homme de l'ONU a reconnu que les États devaient désormais prendre en considération les risques de violations des droits humains imputables à la crise climatique en cas de renvoi.

La cause avait été portée en 2015 devant le comité par un homme originaire de l'archipel des Kiribati dont la demande d'asile, liée à des motifs climatiques, avait été rejetée par l'État néo-zélandais. Si le comité onusien n'a pas cassé la décision de renvoi de ce dernier, il a reconnu que le changement climatique représentait une grave menace pour le droit à la vie. Il faut rappeler que certaines îles du Pacifique, dont les Kiribati et Tuvalu, sont à risque d'être recouvertes par les flots en cas de hausse du niveau de la mer.

Partant, le comité a affirmé que « si des mesures énergiques ne sont pas prises aux niveaux national et international, les effets des changements climatiques dans les États de destination risquent d'exposer les prétendants à l'asile à une violation des droits garantis par les articles 6 ou 7 du Pacte [international relatif aux droits civils et politiques de l'ONU], ce qui obligerait les États qui entendent renvoyer les intéressés à appliquer le principe de non-refoulement. En outre, le risque qu'un pays entier disparaisse sous les eaux est un risque à ce point grave que les conditions de vie dans le pays en question pourraient devenir incompatibles avec le droit de vivre dans la dignité avant même que la catastrophe se produise. » Dans quel cas, un renvoi représenterait une violation claire des droits humains et des obligations de l'État.

ELISA TURTSCHI



CLIMAT

RESTER OU PARTIR ? FACE À L'ÉROSION CÔTIÈRE, DEUX RÉPONSES MIGRATOIRES

Le réchauffement et le changement climatiques se manifestent par diverses perturbations et variations environnementales à travers le globe. Leur degré de sévérité dépend de la nature du milieu et des capacités d'adaptation des pays touchés. Pour l'Afrique de l'Ouest, on parle principalement des réductions pluviométriques, des sécheresses et de l'augmentation des températures. Moins médiatisées, la montée des océans et l'érosion côtière se manifestent sur toute la côte ouest-africaine et sont porteuses d'importants enjeux humains et économiques pour la sous-région. Quelles sont les conséquences de ces aléas environnementaux sur la survie des populations concernées ? Comment celles-ci s'adaptent-elles ? La vision d'une migration sud/nord engendrée par les changements environnementaux correspond-elle à la réalité du terrain ? Une étude menée dans le nord du Sénégal, région lourdement frappée par l'érosion côtière, montre que face au même aléa environnemental, les réponses migratoires peuvent être diamétralement différentes. Si la migration peut représenter une opportunité de résilience pour certaines populations vulnérables, dans d'autres cas, celles-ci font le choix de ne pas migrer.

SAINT-LOUIS, LA VENISE AFRICAINE

La ville de Saint-Louis au nord du Sénégal se situe à la frontière avec la Mauritanie. Ce surnom de la « Venise africaine » vient du fait qu'elle est construite en partie sur le continent africain, sur une île du fleuve Sénégal et sur la Langue de Barbarie. Cette dernière est une langue de sable de quelques centaines de mètres de large et de quarante kilomètres de longueur qui sépare l'océan Atlantique et le fleuve Sénégal.

Depuis plusieurs décennies, Saint-Louis doit faire face à une importante érosion côtière de la partie de la ville qui se situe sur la Langue de Barbarie. Les derniers chiffres disponibles font état d'un recul du trait de côte de cinq mètres par an en moyenne ces dix dernières années. Des maisons, des écoles et des infrastructures

communautaires ont disparu dans les flots. Malgré cet impact sur les populations saint-louisiennes, l'avancée de la mer n'a provoqué que peu de mouvements migratoires. Dans le champ d'études des migrations environnementales, on parle alors de populations « piégées ». Cette immobilité peut être volontaire : un choix rationnel en lien avec un attachement culturel fort à sa terre d'origine. Elle peut également être contrainte, due au manque de moyens pour engager un déplacement.

Depuis 2018, l'Agence française de développement et la Banque Mondiale financent et appuient un projet de grande ampleur à Saint-Louis qui vise à ralentir la progression de la mer et à déplacer une partie de la population de la Langue de Barbarie. Concrètement, ce projet consiste à protéger les populations les plus

menacées avec une digue. La construction de cette digue demande la relocalisation d'environ 10 000 personnes, dont une partie a déjà été relogée à l'extérieur de la ville de Saint-Louis où plusieurs centaines de logements sont en train d'être aménagés. Paradoxalement, des populations qui avaient choisi de ne pas se déplacer se voient forcées de changer de lieu d'habitation. Parfois, loin de leurs sources de revenus puisque celles-ci vivent essentiellement des produits de la pêche. En voulant protéger la ville de Saint-Louis et les populations concernées face à l'avancée de la mer, leur vulnérabilité ne s'en trouve-t-elle pas aggravée ?

GANDIOL : MIGRER POUR QUE LES AUTRES PUISSENT RESTER

Gandiol est une commune rurale située à 18 kilomètres au sud de la ville de Saint-Louis. La commune regroupe 30 villages et 9 hameaux pour environ 20 000 habitants. Les principales activités économiques sont la pêche, la transformation des produits de la mer, le maraîchage et l'élevage.

En octobre 2003, la ville de Saint-Louis a dû faire face à la menace de graves inondations. Pour gérer cette situation de crise, les autorités ont creusé dans la nuit du 3 au 4 octobre 2003 un canal d'écoulement sur la Langue de Barbarie pour évacuer le surplus d'eau vers l'Océan Atlantique. Une opération qui a engendré la fermeture de l'ancienne embouchure du fleuve Sénégal et la création d'une nouvelle que l'on appelle communément la Brèche. Si le jour de sa construction le canal mesurait quatre mètres de large, il s'est très vite agrandi d'une manière non contrôlée vers le sud. Actuellement, la Brèche mesure près de cinq kilomètres de largeur. Depuis, des villages initialement situés face au fleuve Sénégal se sont retrouvés face à l'océan Atlantique. Les villages de Doun Baba Dièye et de Keur



Bernard ont disparu sous les vagues. Outre la destruction des habitations et des bâtiments communautaires, l'avancée de la mer a engendré une salinisation des terres, des nappes phréatiques et du fleuve Sénégal. Ce phénomène a eu comme conséquence de baisser les revenus issus de l'agriculture et la pêche.

Certains ménages gandiolais ont été forcés à mettre en place des stratégies d'adaptation pour faire face à ces baisses de revenus. Dans l'éventail des stratégies possibles, certaines familles ont envoyé un ou certains de leurs membres en migration, souvent dans une autre région du pays. Lorsque l'on fait un cadrage démographique simple de Gandiol, on constate qu'entre 2003 et 2013, un tiers des hommes âgés de 15 à 49 ans sont manquants. Cette

donnée laisse supposer que la migration permanente, principalement masculine et interne au Sénégal, serait une dynamique nouvelle et essentiellement liée à l'envoi de ressources, de transfert de pratiques et de technologies, ceci dans le but d'aider la famille à rester et continuer à mener les activités économiques traditionnelles. Dans ce cas, la migration permet de développer une certaine résilience aux changements environnementaux tout en s'y adaptant, et de contribuer au développement des zones d'origine des migrants.

DÉMYSTIFIER L'IMAGE DE LA MIGRATION

Les cas de Saint-Louis et de Gandiol participent à déconstruire des mythes tenaces des liens entre changements environnementaux et migrations. On observe que lors de dégradations environnementales, les migrations internes tendent à

être largement privilégiées sur les migrations internationales. Un départ hors du pays, a fortiori vers l'Europe demande de manière générale des moyens financiers. Ressources qui tendent à se réduire lorsque les populations vivent de l'exploitation de produits dépendants de l'environnement. Ainsi les dégradations environnementales, qu'elles soient lentes ou soudaines, peuvent jouer un rôle d'inhibiteur des migrations internationales. Les cas de Saint-Louis et de Gandiol témoignent qu'un même aléa environnemental dans la même région peut produire deux réponses migratoires différentes.

Texte et photos LOIC BRUENING



CHRONIQUE »

LE SÉNÉGAL ET L'ÉROSION CÔTIÈRE

DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES ET GÉOGRAPHIQUES



United Nations, via Wikimedia Commons

CAPITALE : DAKAR

LANGUES USUELLES : FRANÇAIS, WOLOF, SÉRÈRE, PEUL, MANDINGUE, SONINKÉ, DIOLA

RELIGIONS : ISLAM, CHRISTIANISME, ANIMISME

CLIMAT : LE CLIMAT AU SÉNÉGAL EST CARACTÉRISÉ PAR DEUX SAISONS : UNE SAISON SÈCHE DE NOVEMBRE À JUIN ET UNE SAISON DES PLUIES (L'HIVERNAGE) DE JUILLET À OCTOBRE

LONGUEUR DU TRAIT DE CÔTE : 718 KILOMÈTRES SÉPARÉS EN TROIS ZONES. LA GRANDE CÔTE QUI SE SITUE ENTRE DAKAR ET L'EMBOUCHURE DU FLEUVE SÉNÉGAL, LA PETITE CÔTE QUI EST COMPRISE ENTRE DAKAR ET LE SINE-SALOU ET LE LITTORAL DE LA CASAMANCE QUI S'ÉTEND ENTRE LA GAMBIE ET LA GUINÉE-BISSAU (WACA, 2022)

POPULATION : 17 MILLIONS DE PERSONNES (ANSD, 2022)

POPULATION CÔTIÈRE : 7,8 MILLIONS DE PERSONNES, CE QUI CORRESPOND À 52 % DE LA POPULATION TOTALE DU PAYS (ANSD, 2022)

La côte atlantique du Sénégal connaît une forte érosion. On estime que 65 % de la frange littorale est frappée par ce phénomène aux conséquences très concrètes et diverses pour les populations. On peut citer des pertes de territoire et d'infrastructures, mais aussi une diminution des ressources de subsistance pour certaines populations. L'impact du changement climatique est une réalité dans le pays comme sur le reste du littoral d'Afrique de l'Ouest. La lutte contre ce phénomène, qui doit nécessairement être menée sur le plan régional, se heurte au manque de moyens et de coordination entre les pays touchés.

LES RÉFUGIÉS CLIMATIQUES

» SÉNÉGAL



LES CAUSES DE L'ÉROSION CÔTIÈRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET AU SÉNÉGAL

L'érosion côtière en Afrique de l'Ouest et au Sénégal trouve son origine à la fois dans des phénomènes naturels et dans l'activité humaine. Deux facteurs qui interagissent et s'accroissent mutuellement. En effet, si la dilatation de l'eau et la fonte des réserves de glace mondiale contribuent à l'élévation des océans et sont des manifestations du réchauffement climatique, l'activité humaine accélère sensiblement le processus érosif.

Les constructions de barrages sur les rivières et les fleuves ainsi que les infrastructures portuaires créent un déficit de sédiments normalement charriés dans les deltas et sur les côtes. La pression démographique à laquelle les villes doivent faire face en raison de l'exode rural produit une urbanisation souvent non maîtrisée. Pour subvenir aux besoins de matériaux de construction, des carrières sauvages de sable ont vu le jour le long de la côte ouest-africaine, ce qui fragilise sensiblement le cordon littoral et réduit le potentiel alluvionnaire de la sous-région. Enfin, des changements d'occupation des sols dans les bassins des rivières et des fleuves perturbent le stock sédimentaire côtier. L'érosion côtière se manifeste sur quasiment tout le littoral sénégalais mais reste hétérogène: les degrés de sévérité diffèrent selon les causes de l'érosion et la nature des littoraux. On estime qu'actuellement, 65 % de la côte est touchée par l'avancée de la mer. Au-delà de la destruction d'infrastructures côtières, la perte de territoire représente un véritable enjeu de subsistance pour les populations touchées par le phénomène.

Sur le plan agricole, les submersions marines augmentent la salinisation des sols et des nappes phréatiques et impactent négativement les rendements des agriculteurs. Pour les pêcheurs et les populations vivant des produits de la mer, l'avancée de la mer détruit les espaces de mangroves, qui jouent un rôle essentiel pour la reproduction pour plusieurs espèces de poissons et d'oiseaux. Leur disparition participe à la baisse des ressources liées à la pêche.



LES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'ÉROSION CÔTIÈRE

Si les moyens techniques et institutionnels existent pour lutter et pour prévenir l'érosion côtière, ceux-ci nécessitent une réponse coordonnée sur le plan régional. Toute intervention visant à ralentir ou à stopper l'avancée de la mer se répercute plus loin sur la côte. Au niveau technique il existe les infrastructures «grises» qui consistent à stabiliser les littoraux (épis d'accrétion, digues, revêtements, brise-lames et remblais) et les infrastructures «vertes» visant à restaurer ou renforcer des milieux côtiers dégradés (reboisement, revitalisation).

En Afrique de l'Ouest, deux programmes de gestion des littoraux sont en cours. Le premier, lancé en 2010 par l'ONU et financé par le Fonds mondial pour l'environnement, identifie, analyse et propose des actions intégrées dans la gestion des littoraux au niveau régional. Un objectif que poursuit aussi depuis 2018 la Banque mondiale avec son West Africa Coastal Areas Program, qui appuie le renforcement de la résilience environnementale. Bien qu'encourageantes, ces interventions restent très fragmentées en raison d'un manque de ressources et de coordination, notamment entre les pays côtiers ouest-africains.

Au Sénégal, un projet mené entre 2011 et 2015 a permis de constituer un système d'informations géographiques des zones côtières, de dresser un inventaire des cadres juridiques, institutionnels et organisationnels concernés par la gestion intégrée des zones côtières. Financé par l'Union européenne, il a contribué à sensibiliser les principaux acteurs locaux sur les bonnes pratiques en milieu côtier. Plusieurs centaines d'hectares de filao et de mangroves ont été plantés sur toute la côte sénégalaise. Au-delà des mesures institutionnelles, de nombreuses initiatives citoyennes de reboisement sont à saluer. Dans la conservation du littoral, le principal défi pour le Sénégal est de réussir à mettre en œuvre une gestion et une protection intégrée de la côte en incorporant et en coordonnant tous les acteurs impliqués.

Texte et images LOIC BRUENING

REPORTAGE

UN ESCAPE GAME POUR COMPRENDRE LES MIGRATIONS

Il est 11 h 47. Au lieu de partir en pause de midi, six élèves du Collège Émilie Gourd se retrouvent pour répéter une dernière fois leur rôle de meneur-euses de jeu du Serious Game, un escape game pédagogique sur les migrations. La prochaine session débute dans 10 minutes. L'équipe de Vivre Ensemble a été invitée à y participer, puis s'est glissée dans le rôle d'observatrice.

C'est en été 2019 que David Pillonel, enseignant de géographie au Collège Émilie Gourd, a l'idée de créer un escape game pour aborder le thème de l'exil forcé auprès de ses élèves de 3^e année. Le jeu d'évasion retrace de véritables trajectoires de 6 personnes migrantes. Une authenticité dont les joueuses et joueurs sont informés d'emblée. Ils et elles doivent résoudre plusieurs énigmes s'ils veulent parvenir à sortir de l'escape room. Un exercice qui demande coopération et communication entre participant-es, mais aussi quelques connaissances sur ce que traversent les personnes cherchant une protection internationale.

UN ESCAPE GAME FAIT PAR LES ÉLÈVES POUR LES ÉLÈVES

Serious game cible les élèves de 3^e année du Collège Émilie Gourd, âgés de 17 à 18 ans. Il fait partie intégrante de leur programme de géographie. L'accès à l'escape game a été élargi durant 5 semaines à des experts de la migration ou des personnes extérieures afin d'obtenir leurs retours et pouvoir faire évoluer le jeu. 29 sessions au total sont ainsi animées par les élèves en dehors du temps scolaire, accompagné-es d'enseignant-es. Un investissement remarquable.

Le *Serious game* a remporté le prix Eduki ainsi que la Bourse Françoise Demole qui ont permis de financer une partie du matériel.

« J'ai voulu tenter une nouvelle approche plus immersive et ludique », nous raconte l'enseignant, le sourire aux lèvres. Le jeu est nommé *Serious game* pour rappeler que les migrations restent avant tout une thématique sérieuse.

Pour réaliser ce projet, une quinzaine d'élèves de volées différentes se sont portés volontaires chaque année pour créer les scénarios, fabriquer les objets, des décors, les énigmes et pour assurer les rôles des meneurs de jeu. D'autres enseignant-es de l'école ont également apporté leur aide.

La construction d'un projet de A à Z avec les élèves est ce qui a motivé Marylin Gil, enseignante de chimie, à rejoindre l'aventure. Du côté des élèves, ce n'est pas la perspective d'une note ou d'un bonus qui explique leur engagement, malgré un emploi du temps souvent chargé. Certain-es ont été attirés par l'aspect « escape game », d'autres par leur intérêt pour les questions autour de la thématique migratoire. « J'étais motivé par l'enthousiasme que dégageait le prof lorsqu'il faisait sa présentation de l'escape game » témoigne aussi un élève de 2^e année, meneur de jeu. Toutes et tous expriment du plaisir à participer à cette aventure.

Ce mardi 1^{er} mars 2022, quatre membres de l'association Centre de Contact Suisses-Immigrés (CCSI) sont présents pour tester l'escape game. Actifs dans le domaine des migrations, ils et elles interviennent parfois dans les classes du Secondaire II dans le cadre de Migr'asile, un projet de sensibi-



lisation mis en place par Vivre Ensemble. L'escape game est une autre façon d'aborder la thématique.

Au début du jeu, chaque participant-e se voit attribuer un nom, une origine, une date de naissance, une histoire, et un parcours migratoire. C'est avec curiosité qu'ils et elles découvrent leurs nouvelles identités tout en enfilant leurs chemises pour s'immerger complètement dans la vie de leurs personnages.

Du côté des élèves, une coordination se met en place assez rapidement. La fluidité est essentielle pour que l'immersion fonctionne. Sandwich à la main, talkie-walkie dans l'autre, une élève communique avec les participant-es depuis la salle de vidéo-

surveillance montée de toute pièce avec des ordinateurs recyclés.

STRESS ET INCERTITUDES

« Parle-leur rapidement et sur un ton strict, le stress, ça se transmet », recommande l'enseignant à son élève chargée de la communication avec les joueurs. Celle-ci leur donne des indices lorsqu'elle remarque qu'ils et elles peinent à avancer. Chaque salle simule un lieu d'un parcours migratoire, que les équipier-ères tentent d'identifier à partir d'indices agrafés aux murs ou dissimulés dans des endroits improbables, entre cafards en plastique, fausses souris ou araignées éparpillées. Les éléments de décor auxquels des élèves des filières arts visuels ont contribué tentent de reproduire les conditions de vie insalubres souvent traversées par les personnes migrantes.

À la sortie du parcours, c'est l'émotion et l'enthousiasme qui dominent. Theresia nous confie avoir ressenti des moments de panique. Mehmet, qui a personnellement vécu une trajectoire migratoire, trouve le jeu exemplaire et parlant. Sa collègue Camille ne s'attendait pas à un exercice aussi immersif et complet. « Je trouve intéressant le fait que malgré la diversité dans les histoires individuelles, toutes ces personnes traversent la même chose ».

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Serious game poursuit avant tout des objectifs pédagogiques. C'est un outil exceptionnel pour amener les élèves à expérimenter une trajectoire migratoire avec son lot de contraintes et de dénouements possibles. Il permet également aux élèves volontaires d'acquérir des compétences humaines, tels que le travail en équipe, la communication et la créativité.

Texte et photo NAJMA HUSSEIN

Nos jeunes « débouté·es »

« Ces jeunes [...] font preuve d'un courage et d'une dignité immenses et tentent de garder la tête hors de l'eau, de ne pas sombrer dans la folie. Mais ils ont besoin de nous.

[...] Après tant d'années passées en Suisse, leur intégration de fait doit prévaloir sur les critères d'obtention de l'asile au moment de leur arrivée. Il est temps que nos élus les régularisent, pour redonner à ces jeunes leur dignité et leur avenir. Car ce sont nos jeunes.»

Le Temps, *Opinion*, « Nos jeunes déboutés », 18.03.21

Le cri du cœur d'Emmanuelle Werner, fondatrice et directrice de l'association Yojoa est paru dans la foulée d'une soirée très riche en émotions et en témoignages organisée le 10 mars 2022 par le Festival du film et forum international des droits humains (FIFDH). Modéré par Vivre Ensemble, le débat portait sur l'avenir et l'insertion d'une cinquantaine de jeunes arrivé·es à Genève durant leur adolescence ou juste après leur majorité, souvent seul·es. Ils ont été débouté·es de leur demande d'asile. Malgré le fait d'avoir fui un régime dictatorial, l'Érythrée, dont les actes sont reconnus par l'ONU comme des crimes contre l'humanité. Ou fui des pays en proie à des guerres ou violences généralisées, des conflits fratricides, où certaines minorités sont discriminées (Afghanistan, Irak, Somalie, Iran, Éthiopie, Chine...). Pays où il leur est impossible de retourner aujourd'hui.

Leur statut les place dans une impasse. Interdit·es de travail ou d'apprentissage, ils et elles (sur)vivent au régime infâmant de l'aide d'urgence, conçu pour dégrader les conditions d'existence de façon à les inciter

à quitter « rapidement » le territoire. Selon la loi, ces jeunes pourraient prétendre à une régularisation au bout de 5 ans, s'ils et elles sont « bien » intégré·es¹. Tel était le cas de Mebrahtu, héros solaire du reportage réalisé par Béatrice Guelpa (RTS). Mais sa demande de régularisation n'a même pas été envoyée à Berne par l'Office cantonal de la population et des migrations (OCPM). Comme la majorité des autres dossiers.

Mebrahtu a choisi de reprendre sa seule marge de liberté: tenter de trouver une protection ailleurs. La traversée de la Manche a failli lui coûter la vie et son avenir à Londres reste incertain. Profondément marqué, il appelle à ce que les choses changent en Suisse. D'autres tentent depuis 2 ans de trouver une solution viable. Durant la soirée, certain·es ont eu le courage de raconter leur désarroi, la honte de vivre avec ce statut, de questionner le représentant de l'OCPM présent, les autorités, mais aussi de nous questionner. Comme l'a relevé lors du débat la D^{re} Sophie Durieux-Paillard,

1 Dans la pratique, la durée est bien plus longue, notamment pour les personnes seules.



Images : FIFDH 2022, Miguel Bueno

VIVRE ENSEMBLE

CP 171 / 1211 Genève 8
Tél. (022) 320 60 94
vivre.ensemble@asile.ch

Abonnement

20frs/an pour 5 numéros

CCP 12 9584 1

IBAN CH 3809 00000 01200 95841

**Abonnez-vous ou faites
un don avec TWINT!**



Comité de rédaction

Danielle Othenin-Girard (NE)
Marie-Claire Kunz (GE)
Anouk Piraud (GE)
Louise Wehrli (NE)
Marie Bonard (GE)
Camilla Alberti (BE/VD)
Julia Huguenin-Dumittan (NE)
Feyrouz Ounaies (FR)

Correctrice

Catherine Forster

Conception graphique

kaliata@l-artichaut.ch

Mise en pages

jennifer@l-artichaut.ch

Rédactrice en chef

Sophie Malka
sophie.malka@asile.ch

Responsable de projet

Comptoir des médias
Giada de Coulon
giada.decoulon@asile.ch

Chargée de projet

Elisa Turtschi
elisa.turtschi@asile.ch

Stagiaire

Najma Hussein
najma.hussein@asile.ch

responsable du Programme santé migrants aux HUG, l'impasse dans laquelle ces jeunes se trouvent les détruit, alors qu'ils et elles sont dans les années où on se construit. Elle pousse aux comportements à risques, voire au suicide.

Urgence et responsabilité d'agir, donc. C'est pour rappeler que ces jeunes ont droit à un avenir que la Coordination asile.ge mène une action de parrainage-marrainage (coordination-asile-ge.ch) et relancé sa lettre ouverte au Conseil d'État genevois.

Mais c'est au niveau de la Confédération qu'il faudrait porter cette revendication

de régularisation. De renoncer à ce régime d'aide d'urgence, absurde, inefficace et coûteux. De permettre à toutes et tous de travailler et de se former. Cette revendication, d'autres la posent dans tout le pays.

Comme le dit Emmanuelle Werner, « *la Suisse nous prouve actuellement qu'elle est capable de mettre l'humain au centre de ses préoccupations, qu'elle est capable d'agir de manière rapide et agile pour l'accueil des réfugiés. Qu'elle n'oublie pas cette jeunesse-là.* »

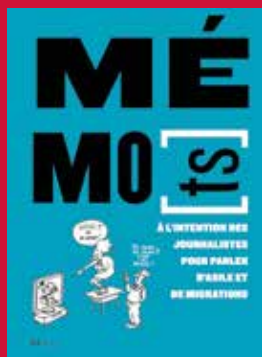
SOPHIE MALKA



Le film & le débat sont disponibles en replay sur asile.ch. Le débat au FIDH était organisé en partenariat avec la Coordination asile.ge et le Bureau pour l'intégration des étrangers. Il réunissait Bernard Gut, directeur de l'Office cantonal de la population et des migrations, Abel Abraham, un jeune concerné, Sophie Durieux, responsable du Programme santé migrants des HUG, Lucine Miserez, assistante sociale du secteur réfugiés du CSP Genève, Laurent Paonessa, patron de Mebrahtu, et Joël Petoud, directeur d'Acces II (DIP).

Vivre Ensemble, c'est aussi...

Informers, pour renforcer le droit d'asile



Des publications

- Brochure *Il y a ce qu'on dit sur les réfugiés. Et il y a la réalité* (fr/all/it)
- *Mémo[ts] à l'intention des journalistes pour parler d'asile et de migrations* (fr/all)
- «Après l'arrivée», BD reportage autour de l'accueil des réfugiés
- Des hors-série et dossiers thématiques

asile.ch

Une plateforme web d'information et de documentation sur le droit d'asile. Informe sur les projets de Vivre Ensemble et relaie les informations et publications des associations de défense du droit d'asile actives en Suisse romande : rapports, événements, expositions, témoignages. Propose également un glossaire de l'asile, des informations sur les permis, des statistiques, etc.



Des projets de sensibilisation

- Le Comptoir des médias, notre action auprès des journalistes romands
- Préjugés sur l'asile, notre activité de lutte contre les idées-reçues : brochure, quiz en ligne (asile.ch/prejuges) et compléments documentaires
- Un agenda de l'asile participatif
- Migr'asile, de la sensibilisation dans les écoles par des associations de terrain

Engagez-vous, soutenez-nous, abonnez-vous !

Ou aidez-nous à faire connaître la réalité de l'asile autour de vous, offrez un abonnement à Vivre Ensemble (20 frs/an, 5 numéros)

ISSN 2673-8570

